



**MAIRIE DE BRENS
01300 BRENS**

ARRETE MUNICIPAL

D'AUTORISATION DE BUVETTES LORS DE MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le Maire de Brens,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212.1, L.2212.2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la santé publique notamment ses articles L.3331.1 et L.3334.2 relatifs à la délivrance d'autorisations de débits de boissons temporaires,

Vu l'article 18 de la loi de finances pour 2001 du 30/12/2000.

Vu l'arrêté préfectoral du 21/07/2009 abrogeant l'arrêté du 25/11/1974.

Vu la demande présentée le 17/04/ 2025 par Monsieur Philibert MARQUIS, président de l'Orchestre d'Harmonie de Belley et organisateur de l'évènement afin d'obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie à l'occasion du concert de printemps de l'orchestre.

CONSIDÉRANT que le concert de printemps à Brens constitue une manifestation festive d'intérêt communal et que la vente de boissons doit être encadrée pour garantir le bon déroulement de l'évènement,

CONSIDÉRANT que la présence et l'engagement des organisateurs permettent d'assurer le respect des règles et la sécurité des participants,

A R R E T E:

Article 1^{er} :

L'Association de l'Orchestre d'Harmonie de Belley par Monsieur Philibert MARQUIS est autorisée à ouvrir un débit de boissons de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie à la salle des fêtes le :

**Le 17 Mai 2025
De 19h00 à 02h00**

À l'occasion du concert de printemps.

Article 2 :

Aucune boisson alcoolisée ne devra être servie aux mineurs.

Article 3 :

Les organisateurs, sous la responsabilité de Monsieur Philibert MARQUIS, s'engagent à :

- Assurer une surveillance constante de la zone de vente et de consommation des boissons,
- Informer les participants des règles en vigueur concernant la consommation d'alcool,
- Veiller à la sécurité et au respect de l'ordre public.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Philibert MARQUIS et affiché en mairie, ainsi que sur les voies de communication habituelles.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à la Brigade de gendarmerie de Belley.

Brens, le jeudi 17 avril 2025,
Sandrine LACHIZE-PICCINO



Orchestre d'Harmonie de Belley
13 boulevard de Verdun
01300 BELLEY

Mairie de Brens
517 Rue du Centre
01300 BRENS

À Belley, le lundi 7 avril 2025

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter auprès de votre autorité l'autorisation pour notre association d'ouvrir un débit de boisson temporaire à la salle des fêtes de Brens les jours et heures suivants :

- Le Samedi 17 mai 2025 au Dimanche 18 mai 2025 de 19H00 à 02H00, à la salle des fêtes de Brens, à l'occasion du concert de printemps de l'Orchestre

Nous souhaitons rendre disponibles à la vente des boissons relevant des groupes 1 à 3 de la classification officielle des boissons.

Je me tiens à votre écoute pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Dans l'attente de votre réponse, que j'espère favorable, je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'expression de mes meilleures salutations,

Philibert MARQUIS
Président de l'Orchestre d'Harmonie de Belley

